

La Commission européenne veut une intelligence artificielle éthique et démocratique

Dans un document d'une trentaine de pages, la Commission européenne brosse les grandes lignes de sa stratégie pour une intelligence artificielle européenne. Elle doit à la fois répondre aux valeurs continentales et être développée rapidement pour gagner la bataille technologique.

C'était le grand jour : la Commission européenne dévoilait ce mercredi les lignes directrices de sa politique pour le développement de l'intelligence artificielle. Très attendu, ce plan d'action a réaffirmé quelques grands principes, à la fois économiques comme la nécessité pour le continent de se positionner comme un acteur majeur en la matière, et éthiques, à commencer par l'attachement de l'institution au respect de la vie privée des utilisateurs.

« Dans un contexte de vive concurrence mondiale, il convient d'adopter une approche européenne solide », commence ainsi le document d'une trentaine de pages. Un impératif que l'institution martèle tout au long de ce plan. *« Il faut adopter une approche européenne commune en matière d'IA pour parvenir à une échelle suffisante et éviter la fragmentation du marché unique. La mise en place d'initiatives à l'échelle nationale pourrait nuire à la sécurité juridique, affaiblir la confiance des citoyens et empêcher l'apparition d'une*

industrie européenne dynamique», prévient la Commission.

Une IA pour tous... mais très encadrée

Autre source d'inquiétude de l'institution : l'intelligence artificielle ne doit pas être une technologie de riches pour eux-mêmes. Elle pose donc en préambule le principe que « *les nouvelles technologies soient au service de tous les Européens — c'est-à-dire qu'elles améliorent leur quotidien tout en respectant leurs droits* ». Voilà qui est dit. Pour cela, la Commission adopte la stratégie du « en même temps », chère à Emmanuel Macron. « *La Commission prône une approche axée sur la régulation et l'investissement, qui poursuit le double objectif de promouvoir le recours à l'IA et de tenir compte des risques associés à certaines utilisations de cette nouvelle technologie.* »

Enfin, la Commission pose des jalons quant au respect de la confidentialité des données et de la vie privée. Elle entend ainsi « *garantir le respect des règles de l'UE, notamment celles qui protègent les droits fondamentaux et les droits des consommateurs, en particulier pour les systèmes d'IA à haut risque exploités dans l'UE. La création d'un écosystème de confiance est un objectif stratégique en soi* ». Avis à ceux qui pensaient profiter des directives européennes pour s'asseoir sur le respect de certains principes éthiques : passez votre chemin !

À lire aussi

[Deep Learning, le grand trou noir de l'intelligence artificielle](#)

Faire émerger des pôles d'excellence

L'institution égrène ensuite une liste de recommandations pour bâtir une stratégie « *d'excellence* ». D'abord, tirer parti des forces européennes en concentrant les efforts de développement. « *L'Europe doit se doter d'un centre «phare» de la recherche, de l'innovation et de l'expertise qui coordonnerait ces efforts, qui constituerait une référence mondiale en matière d'excellence dans le domaine de l'IA et qui serait en mesure d'attirer les investissements et les chercheurs les plus talentueux de la discipline* », fait valoir la Commission. Ces centres de recherche seront étroitement associés à des pôles universitaires, qui seront eux chargés de développer les compétences des citoyens en matière d'IA.

Et tous les acteurs auront leur rôle à jouer. Les PME et startups ne seront pas en reste puisqu'elles doivent bénéficier d'un accès facilité aux technologies d'IA ainsi que de financements spécifiques. *« Les PME et les startups auront besoin d'un accès au financement pour adapter leurs processus ou pour innover en utilisant l'IA. Avec le futur fonds d'investissement pilote de 100 millions d'euros dans le domaine de l'IA et de la blockchain, la Commission prévoit d'améliorer encore l'accès au financement dans le domaine de l'IA »*, indique le document.

Le secteur privé sera *« pleinement associé à la définition du programme de recherche et d'innovation »* en matière d'IA – il sera également mis à contribution pour le co-financer, d'où un droit de regard extensif – tandis que le secteur public devra être encouragé à adopter l'IA. *« Il est essentiel que les administrations publiques, les hôpitaux, les services d'utilité publique et de transport, les autorités de surveillance financière et d'autres domaines d'intérêt public commencent rapidement à déployer dans leurs activités des produits et des services fondés sur l'IA. »*

En consultation publique jusqu'au 19 mai, ce document pourra donc faire l'objet de modifications. Mais la Commission a déjà affiché ses prochains objectifs : présenter, dans le courant de l'année, *« une législation sur les services numériques »* assorti d'un *« plan d'action pour la démocratie européenne »*. Elle envisage également de réexaminer le règlement eIDAS et de créer une unité conjointe de cybersécurité.